



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 32

représentés : 7

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Délibération n°26-34

DG : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat général

Affaire suivie par Claire PIERONI

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE DE LA FORET DE SEQUIGNY

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 juin 1982 n°6691, demandant l'implantation d'une Maison de retraite avec notion de cure,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L315-10, R315-6 et suivants,

VU le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres,

VU le décret n°91-1415 du 31 décembre 1991 relatif aux conseils d'établissement des institutions sociales et médico-sociales mentionnées à l'article 3 de la loi n°75-535 du 30 juin 1975,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les 3 représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de *La Forêt de Séquigny*, dont le Maire et président de droit,

CONSIDERANT qu'il convient également de désigner un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'établissement qui participe aux réunions du Conseil d'établissement, avec voix consultative.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE en qualité de représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration de la Maison de Retraite de *La Forêt de Séquigny* :

- Frédéric PETITTA, Président de droit,
- Nadia CARCASSET
- Laurence BELAIGUES

DESIGNE Nadia CARCASSET en tant que représentant du Conseil municipal au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite de *La Forêt de Séquigny*.

VOTE

Pour : 34
Contre : 1
Abstention : 4

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

